



Mairie de
GARGAS

Fait en mairie de Gargas,
le lundi 19 janvier 2026

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Monsieur le Maire a l'honneur d'informer le Public que le conseil municipal de la commune de Gargas se réunira, en séance publique, à la salle du conseil en Mairie, le

MARDI 27 JANVIER 2026
à 18 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 22 décembre 2025
- 3- Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)
- 4- Ouverture anticipée de crédits 2026 : Budget Principal Commune - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget principal communal primitif (Article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
- 5- MAPA (Marché A Procédure Adaptée) de travaux pour la mise en accessibilité PMR (Personne à Mobilité Réduite) et la réhabilitation de l'hôtel de ville
- 6- Fixation du tarif d'entrée au site ocier des « Mines de Bruoux »
- 7- Convention d'accompagnement retraite et procédure d'instruction des dossiers – Convention d'adhésion à la mission complémentaire retraites CNRACL proposée par le CDG84 (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse)
- 8- Convention de mise à disposition de terrains communaux au profit de l'association le village du cyclo-cross
- 9- Questions diverses

Le Maire, Bruno VIGNE-ELMIER



4 place du Château - 84400 GARGAS - Tél : 04 90 74 12 70
info@gargas.fr - www.gargas.fr